



**Jeux d'été du Canada 2021  
Niagara, Ontario**

**Critères de sélection de l'équipe de tennis du Nouveau-Brunswick  
des Jeux du Canada**

Note : Dans le présent document, le masculin inclut le féminin et est utilisé, sans discrimination, afin d'alléger le texte.

## Critères de sélection des Jeux d'été du Canada 2021

### **i. Contexte :**

Les Jeux d'été du Canada ont lieu tous les quatre ans, et sont une plateforme pour nos athlètes de l'étape S'entraîner à la compétition du Modèle de développement à long terme de l'athlète de Tennis Canada. Aux Jeux du Canada 2017, l'Équipe NB a terminé en 5<sup>e</sup> place. Les Jeux d'été du Canada 2021 auront lieu à Niagara, en Ontario.

Notre mission est de déterminer, préparer et sélectionner les meilleurs joueurs de tennis de sexe masculin et féminin de la province pour représenter le Nouveau-Brunswick aux Jeux du Canada 2021.

L'objectif de l'équipe est d'améliorer les performances réalisées lors des derniers Jeux d'été du Canada et de préparer nos athlètes afin qu'ils se classent parmi les 4 premiers de leur catégorie.

### **ii. Composition de l'équipe :**

Compétiteurs :

Quatre (4) garçons et quatre (4) filles :

Deux (2) garçons et deux (2) filles âgés de moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2021

(DATE DE NAISSANCE : 2005 ou après)

Deux (2) garçons et deux (2) filles âgés de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

(DATE DE NAISSANCE : 2003 ou après)

Membres du personnel d'entraînement :

Deux entraîneurs : un homme et une femme

*La trousse technique du tennis des Jeux d'été du Canada 2021 à Niagara traite de tous les critères d'admissibilité pour cette compétition. Une fois prête, on pourra la consulter à*

[https://www.canadagames.ca/2021-summer-games?\\_ga=2.61474284.1101092520.1549641151-1520006757.1546891509](https://www.canadagames.ca/2021-summer-games?_ga=2.61474284.1101092520.1549641151-1520006757.1546891509)

### **iii. Comité de sélection :**

Les membres du comité de sélection de l'équipe de tennis du Nouveau-Brunswick des Jeux d'été du Canada 2021 sont l'entraîneur en chef, l'entraîneur adjoint et le directeur général de Tennis NB. Ces personnes prendront la décision définitive en ce qui concerne la composition de l'équipe. Les membres du personnel de l'équipe détermineront les partenaires de jeu et les disciplines de chaque joueur aux Jeux d'été du Canada. Il faut noter que les partenaires pourraient être choisis en fonction de leur capacité de faire partie de l'équipe, et pas nécessairement en fonction de leurs habiletés personnelles ou de leurs résultats.

### **iv. Sélection des membres de l'équipe :**

1. Le processus de sélection pour les Jeux du Canada sera principalement basé sur le système de classement national Rogers, en place actuellement à la grandeur du pays. Tous les membres en règle de Tennis Nouveau-Brunswick sont admissibles à figurer au classement Rogers s'ils sont actifs au tennis et ont la capacité de monter ou descendre au classement en fonction de leurs performances lors de tout tournoi sanctionné disputé n'importe où au Canada.

L'échéancier concernant le processus de sélection est indiqué ci-dessous. Les joueurs seront contactés à l'été ou à l'automne 2019-2020 et recevront plus d'information sur le processus de sélection. Actuellement, tous les matchs joués lors de tout tournoi sanctionné influenceront le classement des joueurs et, par la suite, leur capacité de monter ou descendre au classement au fil des matchs. Les joueurs seront invités aux séances d'entraînement des Jeux du Canada énumérées ci-dessous en fonction de leur classement jusqu'à la semaine précédant la date de la séance d'entraînement.

Hiver 2019-2020 :

Le processus commence, puisque le système de classement est déjà en place et utilisé.

Détermination des joueurs et divulgation de l'information.

Entraînement hiver 2019-2020 :

Les joueurs sont invités à participer au programme de l'équipe provinciale de Tennis NB, dont l'horaire des camps d'entraînement est déterminé afin

d'offrir le plus de possibilités possible de participer aux tournois du calendrier. Les athlètes classés parmi les 6 premiers U16 et les athlètes classés parmi les 6 premiers U18, garçons et filles (en âge de participer aux Jeux du Canada) sont invités à participer. Notez qu'une division est définie comme étant une catégorie d'âge. Aux Jeux du Canada, il y a deux divisions : U16 et U18.

Les possibilités de compétition pour l'hiver 2019-2020 sont, entre autres, les suivantes :

1. Compétitions du circuit de l'Atlantique
2. Championnat de l'Atlantique
3. Championnat national
4. Omnium et compétitions de tennis junior de la province

Les possibilités de compétition pour l'été 2020 sont, entre autres, les suivantes :

1. Compétitions du circuit provincial de Tennis NB
2. Compétitions du circuit de l'Atlantique
3. Championnat junior provincial de Tennis NB
4. Championnat de l'Atlantique
5. Championnat national
6. Omnium de Tennis NB
7. Omnium et compétitions de tennis junior dans les autres provinces

Entraînement été 2020 :

Les joueurs sont invités à participer au programme de l'équipe provinciale de Tennis NB, dont l'horaire des camps d'entraînement est déterminé afin d'offrir le plus de possibilités possible de participer aux tournois du calendrier. Tous les athlètes en âge de participer aux Jeux du Canada sont invités à participer.

Septembre 2020 :

Tournoi de classement pour les Jeux du Canada. Les 6 meilleurs athlètes au classement de chaque division (6 garçons et 6 filles dans chaque groupe d'âge).

Hiver 2020-2021 :

Les 3 meilleurs athlètes au classement (maximum) de chaque division seront nommés pour former le noyau de l'équipe de tennis des Jeux du Canada 2021 (12 maximum) et continueront le processus de sélection. Si des places

supplémentaires sont disponibles en raison du manque de joueurs dans une division déterminée, plus de 3 joueurs pourront être nommés dans une autre division.

Les possibilités de compétition pour l'hiver 2020-2021 sont, entre autres, les suivantes :

1. Compétitions du circuit de l'Atlantique
2. Championnat de l'Atlantique
3. Championnat national

Entraînement hiver 2020-2021 :

Les séances d'entraînement seront mises en calendrier une fois le noyau de l'équipe déterminé.

Mai-juin 2021 :

Compétitions au printemps et au début été, entraînement en double, entraînement de l'équipe provinciale et dernier tournoi de classement pour les Jeux du Canada.

1<sup>er</sup> juin 2021 :

Annnonce de l'alignement définitif et des joueurs substitués, en fonction des classements.

2. En fonction des classements de Tennis Canada et en tenant compte des exemptions spéciales et des circonstances particulières, le comité de sélection des Jeux du Canada sélectionnera les joueurs qui figureront à l'alignement de l'Équipe NB, soit 4 garçons et 4 filles. Les 2 meilleurs joueurs U16 seront choisis en premier, puis on sélectionnera les 2 autres joueurs U16 ou U18. Un joueur et une joueuse de remplacement U16 et U18 pourraient également être sélectionnés, en fonction du classement, au terme du tournoi de classement et au fil des séances d'entraînement et des compétitions des membres de l'équipe principale/étape compétition.

3. Exigences de participation : Il n'est pas obligatoire de participer à toutes ces activités ou compétitions. Toutefois, il est fortement conseillé que chaque joueur rencontre les membres du personnel d'entraînement des Jeux du Canada afin d'élaborer un calendrier d'entraînement et de compétitions approprié. La participation au tournoi de classement pour les Jeux du Canada est obligatoire.

Tous les athlètes doivent participer pleinement au programme de l'équipe provinciale de Tennis NB ou à un autre programme de développement de tennis approuvé par le comité de sélection. Si le comité de sélection juge qu'un joueur ne participe pas pleinement à un programme approuvé (assiduité ou engagement démontré envers le programme), ce dernier recevra un avertissement écrit indiquant les préoccupations du comité. Si les membres du comité de sélection pensent qu'un athlète continue de faire preuve d'un manque d'engagement envers le programme, une seconde lettre sera envoyée à l'athlète l'informant de son retrait du processus de sélection pour les Jeux du Canada dans laquelle on en indiquera les raisons.

Blessure et maladie après la sélection et avant les Jeux :

En cas de blessure ou de maladie après la sélection, mais avant les Jeux, le comité de sélection peut demander à l'athlète de démontrer sa bonne condition physique ou de fournir une note de son praticien de la santé indiquant qu'il sera tout à fait en mesure de participer aux Jeux. Si un athlète n'est pas en mesure de satisfaire cette exigence, le comité peut le retirer de l'équipe et nommer un substitut.

Code de conduite :

Tous les membres de l'équipe doivent s'engager à se conformer au code de conduite de Tennis NB, et ce, tout au long du processus de sélection et de la phase préparatoire aux Jeux, et dans le cadre des Jeux eux-mêmes. Le non-respect du code de conduite pourrait entraîner des conséquences allant jusqu'au retrait de l'équipe. Vous pouvez consulter le code de conduite sur le site web de Tennis NB.

4. Exemptions particulières : Dans le cas où un athlète n'aurait pas atteint une place suffisante au classement pour être sélectionné en tant que l'un des membres de l'équipe principale, il pourra demander une exemption particulière. En accordant une exemption particulière à cet athlète, le comité de sélection lui offre la possibilité de faire partie des membres de l'équipe principale, à condition que certaines conditions soient respectées. L'athlète sera ajouté au groupe d'entraînement et ne remplacera pas un athlète qui a mérité sa place au sein de l'équipe grâce au système de classement décrit dans le présent document.

### Exemptions particulières

Une exemption particulière sera considérée en fonction des circonstances suivantes :

- L'athlète n'était pas en mesure de participer à une ou des activités ou compétitions en raison de **circonstances particulières**;

OU

- L'athlète n'a pas été en mesure de participer à une ou plusieurs activités de sélection en raison de sa participation à un programme d'entraînement de tennis particulier ou à une compétition hors province approuvée par le personnel d'entraînement de l'équipe des Jeux du Canada. Ces programmes peuvent notamment inclure le camp d'entraînement estival de tennis, une séance d'entraînement de l'équipe provinciale et la présence à une école de tennis;

OU

- L'athlète réside à l'extérieur de la province, mais participe à un programme d'entraînement approuvé par le personnel d'entraînement de l'équipe des Jeux du Canada.

**Et une exemption particulière sera accordée si les conditions suivantes sont respectées :**

- Résultats récents démontrant **clairement** que l'athlète a **continuellement** performé à un niveau qui lui aurait permis d'être sélectionné en tant que l'un des membres de l'équipe principale des Jeux du Canada.

5. Circonstances exceptionnelles : Une circonstance exceptionnelle est un événement sur lequel l'athlète a peu ou pas de contrôle, comme une blessure, une maladie grave ou une situation familiale sérieuse. Les circonstances particulières n'incluent pas la participation à une activité relative à un autre sport ou à des obligations scolaires. Le comité de sélection considèrera des exemptions pour des obligations scolaires concernant les études universitaires sur une base individuelle. En cas de blessure ou de maladie, le comité de sélection pourrait demander une note du praticien de la santé.

Les demandes concernant les circonstances exceptionnelles doivent être présentées par écrit (préférentiellement par courriel) au président du comité de sélection aussitôt que possible ou dans la semaine qui précède l'activité ou la compétition lorsqu'il n'a pas été possible de donner un avis avant.

### **Sélection en raison de circonstances particulières**

Les athlètes peuvent demander, et le personnel d'entraînement peut accorder, la sélection au sein de l'équipe en raison de circonstances particulières. Un joueur peut être sélectionné au sein de l'équipe en vertu de cette clause lorsque les conditions suivantes sont respectées :

1. Les résultats de l'athlète au cours des 12 derniers mois démontrent clairement qu'il aurait obtenu une place au sein de l'équipe en l'absence des **circonstances particulières** déterminées. Si un athlète souhaite qu'on lui reconnaisse des circonstances particulières pour toute activité ou compétition au cours du processus de sélection, la demande doit être faite par écrit et envoyée au personnel d'entraînement avant l'activité ou la compétition, ou aussitôt que possible après l'activité ou la compétition.
2. L'athlète n'était pas en mesure de participer à une ou des activités ou compétitions en raison de **circonstances particulières**;



## ANNEXE 1 : PROCÉDURE D'APPEL

Un appel sera entendu UNIQUEMENT s'il y a des raisons de penser que le processus de prise décisionnel ou la décision définitive est critiquable, et non seulement parce que l'athlète n'est pas d'accord avec la sélection.

L'appel est justifié si l'athlète a des motifs suffisants de croire que...

- 1) les membres du personnel des Jeux du Canada ont pris une décision qui ne relève pas de leur champ de compétence;
- 2) les membres du personnel des Jeux du Canada ont omis de respecter les procédures mises de l'avant dans les critères de sélection de Tennis Nouveau-Brunswick;
- 3) les membres du personnel des Jeux du Canada ont pris une décision qui manquait de neutralité;
- 4) les membres du personnel des Jeux du Canada n'ont pas pris en considération des renseignements pertinents ou ont pris en considération des renseignements non pertinents pour prendre leur décision;
- 5) les membres du personnel des Jeux du Canada ont exercé leur discrétion à mauvais escient;
- 6) les membres du personnel des Jeux du Canada ont pris une décision déraisonnable.

Échéancier d'un appel :

L'athlète dispose de 48 heures pour déposer une demande d'appel. L'athlète doit présenter sa demande par écrit au président du comité d'appel de Tennis Nouveau-Brunswick. Cette demande écrite doit également être envoyée au bureau de Tennis Nouveau-Brunswick par la poste, par courriel ou par messenger.

Les membres du comité d'appel de Tennis Nouveau-Brunswick examineront la lettre et décideront si les motifs indiqués justifient la tenue d'une audience. Ils examineront également toute la documentation relative à la sélection des membres du personnel des Jeux du Canada.

S'il est déterminé que les motifs sont insuffisants, le président du comité d'appel téléphonera à l'athlète pour l'informer de la décision. Une lettre officielle lui sera également envoyée.

S'il est déterminé que les motifs sont suffisants pour justifier l'appel, la procédure suivante sera suivie :

- a) Le président du comité d'appel déterminera le lieu, la date et l'heure de l'audience dans les 48 heures suivant la réception de la demande.
- b) Le comité d'appel entendra la plainte de l'athlète. L'athlète pourra être accompagné d'un représentant (parent, tuteur, conseiller juridique).
- c) Le comité d'appel entendra la version des membres du personnel des Jeux du Canada.
- d) Le comité d'appel prendra une décision définitive dans les trois (3) jours suivant l'audience et la décision sera exécutoire.
- e) Le président du comité d'appel communiquera avec l'entraîneur dans les 24 heures suivant la prise de décision afin de l'en informer. Il recevra ensuite la copie de la lettre officielle envoyée à l'athlète et une copie des conclusions et recommandations.

Le comité d'appel sera formé des personnes suivantes :

- 1) un président de comité (qui sera le président de Tennis Nouveau-Brunswick);
- 2) un représentant des entraîneurs (une personne non impliquée dans le programme des Jeux du Canada);
- 3) un représentant des officiels;
- 4) un représentant des athlètes (à la retraite);
- 5) une autre personne impartiale.

Tout athlète qui soumet une demande d'appel doit s'attendre à payer les dépenses engendrées par ce processus. Tennis Nouveau-Brunswick fera tous les efforts possibles pour minimiser ces coûts.

## **ANNEXE 2 : CODE DE CONDUITE**

1. Tous les athlètes sous soumis aux règles qui s'appliquent au tennis ainsi qu'au code de conduite énoncé dans le présent document.
2. Tous les athlètes doivent respecter le couvre-feu établi par l'entraîneur.
3. Tous les athlètes surpris à prendre des drogues, de l'alcool ou toute substance illégale feront face à des mesures disciplinaires.
4. Tous les athlètes causant des dommages au cours d'une quelconque activité ou compétition devront en payer les frais et feront face à des mesures disciplinaires.
5. Tous les athlètes doivent participer à toutes les séances d'entraînement de l'équipe, à toutes les rencontres et à tous les tournois, et ils doivent être à l'heure, à moins d'une permission accordée par l'entraîneur.
6. Tous les athlètes se livrant à des activités illégales ou criminelles (pari, contrebande, vol, voies de fait, etc.) feront face à des mesures disciplinaires.
7. Tous les athlètes dont le langage, le comportement et les efforts sont inacceptables, comme déterminés par l'entraîneur ou le gérant, feront face à des mesures disciplinaires.
8. Tous les athlètes doivent se plier aux exigences de l'entraîneur et le respecter, en tout temps.
9. Tous les athlètes doivent se conformer aux principes de franc-jeu.

**LES ATHLÈTES QUI NE SE CONFORMENT PAS AU CODE DE CONDUITE ÉNONCÉ CI-DESSUS FERONT FACE AUX MESURES DISCIPLINAIRES SUIVANTES :**

Première infraction : Règles (1, 2, 5, 7, 8, 9)

L'athlète recevra un avertissement officiel, verbal ou écrit, et devra signer une entente pour période d'essai avec ses parents avant de pouvoir continuer de participer à toute activité de l'équipe d'entraînement des Jeux du Canada.

Règles (3, 4, 6)

L'athlète sera automatiquement suspendu de l'équipe d'entraînement des Jeux du Canada pour une période déterminée par l'entraîneur.

Seconde infraction : Règles (1, 2, 5, 7, 8, 9)

L'athlète sera automatiquement suspendu de l'équipe d'entraînement des Jeux du Canada pour une période déterminée par l'entraîneur.

Règles (3, 4, 6)

L'athlète sera automatiquement suspendu de l'équipe d'entraînement des Jeux du Canada et ne pourra participer à aucune activité ou compétition de Tennis NB.

Troisième infraction : Règles (1, 2, 5, 7, 8, 9)

L'athlète sera automatiquement suspendu de l'équipe d'entraînement des Jeux du Canada et ne pourra participer à aucune activité ou compétition de Tennis NB.

.....

Moi, \_\_\_\_\_ (lettres moulées), j'ai lu le code de conduite et comprends pleinement les règles et les mesures disciplinaires qui pourraient m'être imposées si je n'adhère pas à ce qui précède.

Signature du joueur : \_\_\_\_\_

Signature d'un parent : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_